



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

BUDGET 2019

REVENUS

TAXES

Foncière générale	512 767 \$
Foncière spécial : réseau d'égout	6 703
Cours d'eau : 25% à l'ensemble	2 932
Eau = fond d'opération	31 898
= rembour. règlement d'emprunt	10 592
Compteur d'eau	2 737
Matières résiduelles	64 766
Égout = fond d'opération	44 392
Égout = remb. règl. emprunt (1 ^{er} financement)	12 900
= remb. règl. emprunt (2 ^e financement)	47 427
Fil = remb. règl. Emprunt	8 631
Vidanges fosses septiques	12 666
Lutte aux moustiques	10 000

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	1 895
Gouvernement du Canada	3 486

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Autres : photocopie, int, etc.	1 000
Subv. et inscription terrain de jeux	4 580
Location gymnase de l'école et Centre des loisirs	200
Vidéotron	9 686
Publicité journal	150
Cours d'eau (mettants d'eau)	25 329
Imposition de droits : Art. 205	3 549
Permis	500
Droits sur mutations	2 000
Banques et placements	2 000
Intérêt des subventions des fils enfouis MRN	6 424
Intérêt PIQM mise aux normes eau potable	3 124



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

TRANSFERT CONDITIONNEL

Subv. du Gouv. Québec (Transfert des routes)	52 905
FPC Centre des loisirs	250 000
Recyc-Québec Matière résiduelle	6 390
Revenu éolien	13 000

TRANSFERTS INCONDITIONNELS

Etat public	4 430
-------------	-------

TOTAL DES REVENUS **1 159 059 \$**

DEPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Législation	28 979 \$
Application de la Loi	500
Gestion financière et administrative	134 181
Greffe	1 500
Évaluation	25 317
Autres	22 541

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	50 555
Protection contre l'incendie	76 247
Sécurité civile	2 000

TRANSPORTS

Voirie municipale	86 086
Enlèvement de la neige	60 979
Éclairages des rues	7 500
Transport adaptée et scolaire	1 972

HYGIENE DU MILIEU

Purification et traitement de l'eau	16 200
-------------------------------------	--------



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Réseaux distribution de l'eau	31 571
Réseaux d'égouts	44 392
Enlèvement des ordures et récupération et centre de tri	71 156
Amélioration cours d'eau	35 661
Contrat fosse septique	12 666

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Services professionnels et quote-part	31 959
---------------------------------------	--------

LOGEMENT

Office municipal d'habitation	4 000
-------------------------------	-------

INDUSTRIES ET COMMERCES

CLD/PRHPK	22 787
-----------	--------

LOISIR ET CULTURE

Centre communautaire (loyer de la municipalité)	7 610
Centre de loisir	2 700
Terrain de jeux	12 520
Location gymnase	500
Équipement Supra-local	5 904
Entretiens des parcs	1 265
Bibliothèque : Centrale de prêts	3 788
Bibliothèque Saint-André : subvention	3 000

SERVICE À LA CHARGE DE LA MUNICIPALITÉ

Intérêts sur obligations	23 054
Intérêt sur règl. Emprunt fil enfouis : subv. MRN	6 424
Intérêt sur règl. Emprunt eau potable : subv. PIQM	3 124
Frais caisse	5 000

AFFECTATIONS

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Capital : emprunt égout 1 ^{er} financement	11 600
Capital : emprunt égout 2 ^e financement	41 100



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Capital : emprunt fil enfoui	4 100
Capital : emprunt eau potable	6 399
Voirie asphalte	20 000
Centre des loisirs : terrain	250 000
Camionnette : remb. Fonds roulement	4 530

AFFECTATION :

Affectation du surplus accumulé (cours d'eau 25%)	-3 859
Affectation du surplus aqueduc	-3 450
Affectation du surplus éolien	-15 000

TOTAL DES DÉPENSES

1 159 059 \$

LES TAUX DE TAXE ET DE TARIF ÉNUMÉRÉS CI-APRES S'APPLIQUENT POUR L'ANNÉE FISCALE 2019.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.75/100 \$ conformément au rôle d'évaluation déposé (68 368 900\$) ; en date du 12 septembre 2018.

Le taux pour le remboursement du 10 % du règlement d'emprunt du réseau d'égout qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,0098/100 \$.

Le taux pour le remboursement du 25% des travaux du cours d'eau qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0.00429/100 \$.

Le tarif de compensation aqueduc est fixé à :

Dépense d'opération :	1 unité = 164 \$
Remboursement du règlement d'emprunt :	1 unité = 54 \$
Piscine	50 \$ l'unité
Système d'arrosage automatique	50 \$ l'unité

logement/résidence (vacant ou non)	1 unité	et 350 m3
Industrie, commerces, institution, hôtel,	1.5 unités	et 500 m3
gîtes, ressources intermédiaires reconnues par la Loi		par branchement
Résidence personnes âgées	20 unités	et 5000 m3



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Entreprises agricoles reconnues par la Loi	2 unité	et 1000 m ³
Terrain desservi vacant non construit	0.5 unité	

Compteur d'eau

Les contribuables sont tarifés selon leur catégorie et disposent d'une allocation de base exprimée en mètre cube. La consommation annuelle qui excède l'allocation de base est tarifée de la manière suivante :

- 1 \$/m³ pour le contribuable relié au seul réseau d'eau potable;
- 2 \$/m³ pour le contribuable relié aux 2 réseaux (eau potable et eaux usées).

Le tarif de compensation égout est fixé à :

Dépense d'opération :	1 unité = 255 \$
Remboursement du règlement d'emprunt no 1 :	1 unité = 74 \$
Remboursement du règlement d'emprunt no 2 :	1 unité = 272 \$

Remboursement du règlement d'emprunt : moins le 10 % à l'ensemble

logement/résidence (vacant ou non)	1 unité
Industrie, commerces, institution, hôtel, gîtes, ressources intermédiaires reconnues par la Loi	1.5 unités par branchement
Résidence personnes âgées	20 unités
Entreprises agricoles reconnues par la Loi	2 unité
Terrain desservi vacant non construit	0.5 unité

Le tarif de compensation pour l'enfouissement des fils est fixé à :

1 unité = 32 \$

1 unité = un terrain bâti (soit commercial ou résidentiel, règlement no 144)

Le tarif de compensation pour l'enlèvement et le traitement des matières résiduelles :



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

1 unité = 205 \$

Logement/résidence	1 unité
Ferme code 8100 (avec animaux)	0.5 unité
Commerce, industrie, poissonnerie, hôtel	1.5 unité
Chalet	0.5 unité
Résidence personnes âgées	12 unités
Conteneur ½ verge = 1 unité	

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques

1 unité = 90 \$

Logement/résidence	1 unité
--------------------	---------

Le tarif de compensation pour lutte aux moustiques est fixé à :

1 unité = 51 \$

Logement/résidence	1 unité
--------------------	---------

Le tarif imposé selon **Médaille d'identification** (pour les chiens) est fixé à **5,00 \$**, selon les modalités du règlement dûment en vigueur.

Les immeubles visés aux paragraphes 4, 5, 10 ou 11 de l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c. F-2.1), notamment les immeubles de la Société Duvetnor Ltee, sont assujettis en 2019 au paiement d'une compensation pour services municipaux, au taux de 0.60 \$ par cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur le 1er janvier 2019.

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Saint-André est fixé à 10% pour l'exercice financier 2019.

De plus, la municipalité a adopté un programme triennal de dépenses en immobilisation pour les années 2019-2020-2021.